

ment à cette décision quant aux motions qui auraient pu ou non figurer dans les divers groupements.

M. le Président: Comme je l'ai dit tout à l'heure au député d'Ottawa—Vanier et à tous nos collègues de la Chambre, rien ne s'oppose à ce qu'un député invoque le Règlement pour interroger le Président, le consulter ou lui adresser des instances, soit à lui directement, soit, par son entremise, à d'autres députés. Je ne vais pas exclure cette possibilité.

Je signale en outre que la Chambre a le pouvoir de modifier le Règlement, et notamment le paragraphe 76(5). Le Règlement confère à la présidence les pleins pouvoirs pour ce qui est de choisir les motions. C'est en vertu du Règlement que tous les députés me confèrent ce pouvoir. Si les députés souhaitent modifier cet état de choses, ils sont parfaitement libres d'envisager cette possibilité.

Je remercie le député de son intervention.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le document de travail récemment publié sur le Plan vert est la première tentative que fait le ministre de l'Environnement pour consulter le public depuis que le programme environnemental qui avait été élaboré en secret a été rejeté au début de l'année.

Le document de travail ne tient pas compte des réductions budgétaires des conservateurs au chapitre de la protection de l'environnement, de la recherche sur les solutions de remplacement et les sources d'énergie renouvelables, la recherche sur la toxicologie, la faune, etc.

Le document n'a pas de substance et il n'en émane aucun sentiment d'urgence ou de volonté politique. C'est le produit d'un Cabinet constamment entraîné dans le débat sur l'environnement, mais qui ne veut pas s'engager dans la voie du changement.

Article 31 du Règlement

Le document soulève des questions qui ne sont plus d'actualité, ce qui fait que le programme environnemental retarde de plusieurs années. C'est pour toutes ces raisons que les Canadiens devraient s'affirmer, poser des questions pertinentes et participer à l'élaboration des réponses difficiles. Puis, le ministre aura le devoir de prouver que le gouvernement veut agir au chapitre de la protection de l'environnement et de la mise en oeuvre d'un développement durable.

Il est évident qu'on laisse aux Canadiens le soin de définir le véritable programme environnemental.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, la résolution d'accompagnement de l'Accord du lac Meech est une initiative louable.

L'accord lui-même, malgré ses défauts, peut aussi mériter un plus large appui, sauf sur un point: la disposition concernant la société distincte.

On trouve cette disposition ou expression dans un article qui ne contient aucune définition ni paramètre. Nous devons donc en conclure qu'elle se prête à diverses interprétations.

Les Canadiens déplorent l'ambiguïté que présente la disposition sur la société distincte. Un paragraphe dans le préambule qui rappellerait certains paramètres fournis par la Cour suprême du Canada, calmerait ces craintes, que ce soit avant la date limite du 23 juin ou à toute date ultérieure convenue.

La plupart des gens reconnaissent qu'il est dans l'intérêt de tous de préserver l'intégrité du Canada. La flexibilité, l'art du compromis et la tolérance font partie du mode de vie canadien. Je suis persuadé que les Canadiens sauront, comme dans le passé, résoudre leurs problèmes dans l'intérêt de tous et de notre grand pays, le Canada.

* * *

LA LITUANIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, des représentants du Parlement lituanien sont aujourd'hui en visite à Moscou. Le président Landsbergis reconnaît que le rétablissement de l'indépendance de la Lituanie pose des problèmes constitutionnels à l'Union soviétique.

Certains sont d'avis que le Canada ne devrait pas exercer de pressions sur Mikhaïl Gorbatchev à propos de la Lituanie. Mais le président Landsbergis se demande si